



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 35541

Texte de la question

M. Christophe Sirugue interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) concernant le projet de loi des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP). L'une des fonctions de l'EPEP est de doter l'école, sans personnalité morale actuellement, d'un statut juridique pour une gestion pédagogique moderne et efficace. Le conseil d'administration des EPEP sera doté d'un directeur, de représentants des communes, de représentants élus des personnels enseignants et non enseignants et de représentants élus des parents. Les délégués départementaux de l'éducation nationale n'ont aucun représentant prévu dans cette instance. Outre la fonction de surveillance des bâtiments scolaires, le DDEN suit les questions liées au transport scolaire, aux restaurants scolaires, bibliothèques et centres de documentations, plus largement à tout l'environnement éducatif. La position particulière du DDEN, par son autonomie à l'égard des partenaires institutionnels de l'école, lui permet d'établir un dialogue constructif et de jouer un rôle d'interface entre l'école, la municipalité et les autorités académiques. Il veille aux bonnes conditions de la vie de l'enfant à l'école et autour de l'école. Le délégué départemental de l'éducation nationale est le représentant laïc de la société civile attachée au bon fonctionnement de l'école publique. Aussi lui demande-t-il quelles décisions il entend prendre afin que l'ensemble des partenaires de l'école soit représenté au sein des EPEP.

Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35541

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9884

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1098